

Règlement du Trail des 3 Dauphins et de la Course Nature des Balcons de Cavalière

- 1- Courses pédestres individuelles chronométrées de **12 km avec 550m de dénivelé positif** et de **27km avec un dénivelé positif de 1 050m (label départemental)** à allure libre en milieu naturel et balisé, demandant concentration et bonne condition physique.
- 2- Le départ est fixé à **9h pour le trail (27km) et 9h30 pour la course nature (12km)**, plage de Cavalière (Commune du Lavandou) et l'arrivée s'effectuera au même endroit.
- 3- L'épreuve est ouverte à toute personne licenciée FFA, FFTri ou non exclusivement à partir de la catégorie **Cadet (né(e) en 1994 et avant) pour le 12km et Espoir (né(e) en 1990 et avant) pour le 27km.**
- 4- Le trail de 27km est la **3^e manche du Championnat du Var de Course Nature.**
- 5- Des ravitaillements et points d'eau sont prévus sur les parcours, mais il est obligatoire pour chaque concurrent de se munir d'une réserve d'eau.
- 6- Le dossard est obligatoire et doit être fixé sur la poitrine, le numéro en évidence.
- 7- Les participants ont pour obligation de ne pas polluer la nature, de respecter l'environnement et de porter assistance à toute personne en danger sous peine de disqualification.
- 8- L'utilisation de bâtons est interdite lors de la course.
- 9- Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Il incombe au participant de s'assurer personnellement.
- 10- Les participants peuvent s'inscrire par **courrier avant le mercredi 28 avril 2010** (tous dossier incomplet sera refusé), au magasin « **JOGGER** » Toulon jusqu'au **samedi 8 mai 2010**, ou **le matin de la course de 7h30 à 8h45**. Retrait des dossards le dimanche 9 mai 2010 de 7h30 à 8h45 sur le lieu du départ.
- 11- La participation financière pour le 27km est de 15 euros jusqu'au 08/05/10 puis 20 euros le jour de la course, et pour le 12km elle est de 8 euros jusqu'au 08/05/10 et 10 euros le jour de la course. Les chèques sont à établir à l'ordre du « *Lavandou Bormes Athlétisme* ». Aucun remboursement ne sera effectué après engagement.
- 12- Chaque concurrent devra obligatoirement présenter :
 - Pour les non licenciés un certificat médical (ou la photocopie de ce dernier) de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de la course. Ces certificats médicaux ou ces photocopies seront conservés un an par les organisateurs au moment des inscriptions.
 - Pour les licenciés joindre une photocopie de la licence **FFA** ou **FFTri** en cours de validité au courrier d'inscription, sinon il faut **obligatoirement** la présenter au retrait du dossard.
- 13- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.
- 14- Chaque coureur participe à la compétition sous sa propre responsabilité. En aucun cas il ne pourra faire valoir, vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre des dommages et blessures résultant de sa participation au «Trail des 3 dauphins» ou au « Balcons de Cavalière ».
- 15- En cas d'abandon, le participant doit se signaler au poste de ravitaillement le plus proche **et** à l'arrivée afin d'éviter des recherches inutiles.
- 16- En cas de gros risque incendie dans les massifs, l'organisation se garde le droit d'annuler la course.
- 17- Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- 18- A l'issue du trail, une remise de récompense sera effectuée aux trois premiers, hommes et femmes, du classement scratch et par catégorie de chaque course.

Toute l'équipe du Lavandou Bormes Athlétisme vous souhaite une très bonne et belle course !